

République Française  
Département de la Haute-Marne  
Arrondissement de LANGRES  
Commune de SAINTS-GEOSMES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Saints-Geosmes

#### SEANCE DU 02 MARS 2017

Date de la convocation : 24 février 2017

Date d'affichage : 24 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le deux mars à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacky MAUGRAS, maire.

**Présents** : ROMAIN AUBRY, EDITH CAUSERET, BERNARD DETOURBET, GERARD GARBINO, SYLVIE GERARD, ROGER GODONNIER, SYLVIE GOUVERNEUR, FRANCOIS GUENIOT, SABRINA HECHT, NATHALIE MATHEY, YANN MATROT, JACKY MAUGRAS, CHANTAL MINOT, ERIC MIOT, MICHEL MORIZOT, DOMINIQUE ROGUE, MARC ROYER, ALAIN SIMEANT, GEOFFREY URBAIN, JEROME VILLETET, CHRISTIANE WARNET, SEBASTIEN ZENDER

**Représentés** : ANNETTE BRENE par DOMINIQUE ROGUE, DANIEL LOUET par JEROME VILLETET, VERONIQUE MARCOUX par SYLVIE GOUVERNEUR, JOSE SERRANO par MARC ROYER

**Secrétaire** : Monsieur JACKY MAUGRAS

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

#### **2017\_001 - Prestation Eco pâturage Fort de la Bonnelle**

Dans le cadre de l'entretien régulier du Fort de la Bonnelle, M. le Maire a demandé à l'Association d'insertion ENTRIN 52 sise à LANGRES de présenter au Conseil Municipal la nouvelle activité « Eco pâturage » qu'elle développe dans le département.

L'éco pâturage est une méthode d'entretien des espaces alternative et complémentaire à l'entretien mécanique, particulièrement adapté aux zones difficiles d'accès.

Il s'agit de faire pâturer une dizaine d'animaux (chèvres et moutons) durant la période d'avril à octobre, sur le site qui doit être clôturé.

Le coût de la prestation s'élève à 0,25 euros HT/m<sup>2</sup>, soit un total de 5 502,50 euros HT pour une surface de 22 010 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte-tenu de la nécessité d'entretenir le patrimoine communal et notamment le site du Fort de la Bonnelle, considérant la dimension écologique (opération zéro phyto), pédagogique (affichage et possibilités d'animations scolaires et autres sur la connaissance de l'animal et de la nature), favorisant l'insertion du personnel d'ENTRIN 52, le programme de sauvegarde des races d'animaux, etc. ,

décide à l'unanimité :

- de mettre en place par l'Association ENTRIN 52 sise 236 La Poudrière ZI Les franchises à LANGRES (52200), l'éco pâturage sur le site du Fort de la Bonnelle, pour un coût de 0,25 euros HT/m<sup>2</sup>, soit 5 502,50 euros HT et autorise M. le Maire à signer le contrat de prestation de service.

- de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de Haute-Marne et du Conservatoire des espaces naturels.

|   |
|---|
| <b>2017_002 - Approbation des Comptes administratifs et Comptes de Gestion 2016</b> |
|---|

Le Conseil Municipal, hors de la présence du maire, après en avoir délibéré

- approuve les comptes administratifs 2016 de la commune de Saints-Geosmes présentés par M. François GUENIOT, 1<sup>er</sup> adjoint

- approuve les comptes administratifs 2016 de la commune de Balesmes s/Marne présentés par M. Michel MORIZOT

- approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2016 du Trésorier qui sont en concordance avec les comptes administratifs 2016

| <b><u>1) Budget Général de SAINTS-GEOSMES</u></b> | <u>Investissement</u> | <u>Fonctionnement</u> |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses 2016                                     | 797 157,60            | 1 511 399,94          |
| Recettes 2016                                     | 851 972,47            | 2 425 033,82          |
| Résultats 2016 =                                  | + 54 814,87           | + 913 633,88          |

Le Conseil Municipal décide d'affecter ces résultats au Budget Primitif 2017 de la commune nouvelle

**2) Budget Eau-Assainissement SAINTS-GEOSMES**

|                |             |            |
|----------------|-------------|------------|
| Dépenses 2016  | 60 569,69   | 113 629,00 |
| Recettes 2016  | 32 072,74   | 114 769,77 |
| Résultats 2016 | - 28 496,95 | + 1 140,77 |

Le Conseil Municipal décide d'affecter ces résultats au Budget Primitif 2017

### **3) Budget Eau-Assainissement BALESMES SUR MARNE**

|                |            |             |
|----------------|------------|-------------|
| Dépenses 2016  | 11 996,39  | 37 907,21   |
| Recettes 2016  | 17 996,36  | 53 558,31   |
| Résultats 2016 | + 5 999,97 | + 15 651,10 |

Le Conseil Municipal décide d'affecter ces résultats au Budget Primitif 2017

### **4) Budget annexe Immobilier Entreprises Les Mennetriers**

|                |             |            |
|----------------|-------------|------------|
| Dépenses 2016  | 27 806,87   | 16 504,54  |
| Recettes 2016  | 15 140,60   | 6 523,40   |
| Résultats 2015 | - 12 666,27 | - 9 981,14 |

Le Conseil Municipal décide d'affecter ces résultats au Budget Primitif 2017

### **5) Budget Annexe ZAE Mennetriers**

|                |              |            |
|----------------|--------------|------------|
| Dépenses 2016  | 1 018 530,62 | 826 450,66 |
| Recettes 2016  | 1 084 794,90 | 826 450,66 |
| Résultats 2016 | + 66 264,28  | 0,00       |

Le Conseil Municipal décide d'affecter ces résultats au Budget primitif 2017

### **6) Budget Annexe ZAE Champ de Monge**

|                |              |             |
|----------------|--------------|-------------|
| Dépenses 2016  | 292 782,97   | 211 976,10  |
| Recettes 2016  | 91 403,27    | 201 379,70  |
| Résultats 2016 | - 201 379,70 | - 10 596,40 |

Le Conseil Municipal décide d'affecter ces résultats au Budget Primitif 2017

### **7) Budget annexe Lotissement Les Frênes**

|                |              |            |
|----------------|--------------|------------|
| Dépenses 2016  | 249 075,44   | 185 810,32 |
| Recettes 2016  | 63 265,12    | 185 810,32 |
| Résultats 2016 | - 185 810,32 | 0,00       |

Le Conseil Municipal décide d'affecter ces résultats au Budget Primitif 2017

### **8) Budget annexe Lotissement Poirier au Ciel**

|                |             |           |
|----------------|-------------|-----------|
| Dépenses 2016  | 50 039,32   | 50 039,32 |
| Recettes 2016  | 0,00        | 50 039,32 |
| Résultats 2016 | - 50 039,32 | 0,00      |

Le Conseil Municipal décide d'affecter ces résultats au Budget Primitif 2017

#### **2017\_026 - Désignation Elus référents PLUi**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les deux élus communaux référents PLUi qui participeront aux comités de pilotage par secteur (travail sur le règlement, le zonage et les orientations d'aménagement et de programmation), à savoir :

- Monsieur Jacky MAUGRAS, maire
- Monsieur Marc ROYER, maire délégué de Balesmes sur Marne

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de constituer une commission communale PLUi, qui sera composée de :

- M. François GUENIOT
- M. Gérard GARBINO
- Mme Chantal MINOT
- M. Bernard DETOURBET
- M. Romain AUBRY
- M. Eric MIOT

#### **2017\_027 - Adhésion CNAS**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

M. le Maire présente la proposition du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, 78284 Guyancourt qui est un organisme national ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles et proposant à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction... qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

**Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du Règlement du CNAS fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attribution et leurs montants, afin de satisfaire aux obligations légales, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

1°) de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du : 1<sup>er</sup> janvier 2017 et autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS renouvelable annuellement par tacite reconduction

2°) accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive fixée à 201,45 € par agents, soit pour 9 agents, la somme de 1 813,05 euros pour l'année 2017.

3°) de désigner Mme Edith CAUSERET, adjointe, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS et Mme Gwaenaëlle LEDUC, secrétaire de mairie sera le correspondant du personnel.

#### **2017\_028 - Création Poste Agent de maîtrise**

Le Conseil Municipal, considérant la possibilité pour M. Didier JAUVAIN de changer de cadre d'emplois par voie de promotion interne, décide à l'unanimité de créer le poste d'agent de maîtrise au 1<sup>er</sup> mai 2017.

#### **2017\_029 - Adhésion au Service archivage électronique du Département**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adhérer au service d'archivage électronique du Département de la Haute-Marne afin d'automatiser l'archivage des actes et flux comptables de la commune produits ou reçus dans le cadre de l'e-administration proposé par la Sté SPL Xdemat. Le coût étant nul pour les collectivités de moins de 3000 habitants.

M. le Maire est autorisé à signer la convention d'archivage avec M. le Président du Conseil Départemental de la Haute-Marne et M. le Directeur des Archives Départementales de la Haute-Marne.

#### **2017\_030 - Création d'un blason Commune de Balesmes s/Marne**

La commune associée de Balesmes-sur-Marne ne disposait pas jusqu'à présent de son propre blason.

Pour répondre à la demande du Conseil municipal, après étude et après consultation de Monsieur le Directeur des Archives départementales de la Haute-Marne, Monsieur le Maire propose au conseil d'officialiser les armoiries de la commune associée de Balesmes-sur-Marne.

En application de la loi du 5 avril 1884, les communes disposent de la souveraineté totale en matière d'armoiries.

La commune pourra faire usage de ce blason pour sa communication sur tous supports.

Il s'agit d'un blason qui représente :

- D'une part une rouelle d'or
- D'autre part le flot symbolisant la rivière la Marne
- Le fond rouge symbole de vitalité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le blason de la commune déléguée de BALESMES SUR MARNE.

Une copie de la délibération est adressée à Monsieur le Directeur des Archives départementales de la Haute-Marne.

## **2017\_031 - Travaux en régie 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire réaliser en régie les travaux d'aménagement de l'allée piétonne le long de la RD 974 qui consistent principalement en la pose de barrière et engazonnement.

Le coût estimé de l'opération s'élève à 4 000 euros HT.

Les travaux seront réalisés en 2017 par les employés communaux et les crédits correspondant seront ouverts au budget primitif 2017.

## **Questions diverses**

- 1) Le conseil municipal a pris connaissance du dossier de permis de construire déposé par HAMARIS pour la construction de 4 logements locatifs auprès de la mairie. Le projet sera présenté aux riverains prochainement.
- 2) Le conseil municipal a décidé de recruter un assistant maîtrise d'ouvrage pour l'analyse des offres reçues dans le cadre de la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'une salle multi activités
- 3) Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 30 mars 2017 à 20h

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h30 .

**Fait à SAINTS-GEOSMES, les jours, mois et an susdits**

Le maire,

Jacky MAUGRAS